



L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre

LES ROLES DE L'A.P.E.L. :

- ✓ Accueillir les nouvelles familles
- ✓ Assurer le lien entre parents, enseignants et directeurs de l'établissement
- ✓ Défendre et représenter les droits et obligations des familles
- ✓ Défendre l'existence d'un enseignement libre
- ✓ Promouvoir le projet éducatif de l'établissement
- ✓ Aider les familles en difficulté
- ✓ Améliorer la qualité de vie des élèves au sein de l'établissement
- ✓ Participer à l'étude et à la réalisation de nouveaux projets dans l'établissement en concertation avec l'équipe pédagogique, participer à des aides matérielles et/ou financières dans le cadre de projets et activités des enfants
- ✓ Assurer la représentation de tous ses adhérents auprès des instances municipales, départementales, régionales et auprès de l'Education Nationale.

Nos missions :

Au niveau départemental : affiliation à la Fédération des A.P.E.L du Diocèse de Lyon, UDAPEL, 7 rue Vaubecour, 69002 LYON. Tél : 04.78.37.74.71.

- SIF : Service d'Information aux Familles
- JED : Jeunes en Difficultés

Au niveau régional : affiliation à l'Union Régionale des Fédérations des APEL de Lyon, URAPEL, 7 rue Vaubecour, 69002 LYON. Tél : 04.78.42.81.62.

Au niveau national : regroupement au sein de l'Union Nationale des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre, UNAPEL, 277 rue St Jacques 75005 PARIS.
Tél : 01.53.73.73.90.

Présentation de la cotisation de l'A.P.E.L. :

- ✓ L'adhésion à l'association se traduit concrètement par le versement d'une cotisation.
- ✓ Les cotisations sont les seules ressources de l'Association.
- ✓ En même temps qu'une marque du dynamisme de votre association, les adhésions sont le moyen d'assurer et de développer les services proposés par les différents échelons de celle-ci. Il est donc essentiel d'apporter un très grand soin à leur collecte et au versement rapide de ce qui est dû à votre union départementale.

L'abonnement à la revue « *Famille et Education* » fonctionne avec l'année civile et non avec l'année scolaire. Il débute avec le numéro de janvier et se termine avec celui de décembre.